

Eglise Saint-Pierre - Restauration de l'orgue - Participation de l'Association des Amis de l'Orgue de Saint-Pierre

M. LE MAIRE, Rapporteur : La restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre est engagée depuis 1996. L'Association «Les Amis de l'Orgue de St-Pierre» partie prenante active de ce projet, a décidé d'y participer en assumant une partie de la dépense, à hauteur de 50 % de la charge incombant à la Ville de Besançon, propriétaire de l'instrument.

L'Association s'est engagée à verser en conséquence la somme de 170 000 F, correspondant aux 1^{ère} et 2^{ème} tranches de travaux. Le Conseil Municipal est invité à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant cette participation, en recettes au chapitre 92.235.7478.41040, et en dépenses au chapitre 92.235.65751.41040.

La part de la Ville, soit 170 000 F, inscrite au BP 1997 sera prélevée sur l'imputation 92.235.65751.41040. Cette imputation sera abondée par transferts de crédits :

- . 26 000 F prélevés sur 90.235.2316.509.41040,
- . 4 000 F prélevés sur le 92.20.6068.41000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur l'ensemble de ces propositions.

M. LE MAIRE : L'Association des Amis de l'Orgue qui est généreuse, nous accorde une aide de 170 000 F pour l'aménagement de l'orgue de Saint-Pierre dont la troisième tranche sera réalisée je pense en 1998.

M. FERREOL : Il s'agit en fait des première et deuxième tranches de rénovation. La troisième tranche n'est pas prévue dans le cadre de cette participation.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Budget et Action Culturelle, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 15 avril 1997.